



Catalogue professionnel «.....»

Licence d'exploitation du logiciel « **MERCATOS™** »

Développement **SEEG™ – NTIC Edition™**

PROPOSITION COMMERCIALE - LICENCE D'EXPLOITATION

(rayer toutes les mentions inutiles avant signature des présentes)

Entre les sociétés :

NTIC Edition™, sise au 4 bis, Résidence La Tuilerie – 94260 FRESNES - France
SARL au capital de 8.820 € immatriculée au RCS B Créteil sous le numéro : 480 499 789
Représentée par son Gérant, Monsieur Olivier GRANON

Ci après dénommé « **NTIC** »

Et la société :

.....au capital de € , sise au.....
.....
..... Ville : Pays : ,
RCS / RM de N°..... APE

Représentée par M. / Mme (En capitales) :

Ci après dénommé « **le client** »

Enoncé préliminaire :

Le client souhaite mettre en place un catalogue professionnel à usage « boutique sécurisée » par certificat bancaire sur la banque « » et accès aux produits en visite dite « libre ».

Le principal domaine commercial du client est : (nature des produits)

.....
.....
.....

Cette application nécessite un serveur sous UNIX, (LINUX), avec les protections et sécurités optimales.

Les langages de programmations retenus sont très répandus et facilement maintenables :

PHP 4.0 et base de données à usage libre et non licencié sous MySQL.

Les interfaces générées sont en HTML 4.0 ou supérieur et permettent un référencement facile du site.

Un domaine Internet est... **retenu / non retenu**....., sous forme :

nom du

domaine :

.....

avec un hébergement : **Fourni / Non fourni** par le client , chez :

Hébergeur :

.....

Le catalogue en ligne sera sécurisé avec accès par Identifiant + Mot de passe.
disponible en langues (nombre), et détail :

Autre :

Formulaire de demande d'accès pour le visiteur mis à disposition, suivant détail à fournir par le client. Attribution d'un couple ID/MDP**avec /sans**..... options restrictives

Si options, lesquelles :

Durée de l'option : Type et restrictions :

.....



Accès à l'Administration de la base : consultation par un administrateur de la base par menu spécifique sur Internet à l'adresse : <http://nomdedomaine.X/boutique/admin/>

Les produits de la Base « **MERCATOS™** » se présentent sous la forme : référence, image, désignation, prix, classés en différentes rubriques / sous rubriques définies librement par le client suivant **4 niveaux autorisés au maximum**, (dont 3 sous niveaux).

1 - Administration du système :

Menu sécurisé par Internet et mise à jour immédiate : <http://nomdedomaine.X/boutique/admin/>

Gestion des comptes (ajout / suppression / modification)

Gestion des produits (ajout / suppression / modification)

Newsletter par e-mailing (Si option retenue par le client) - **OUI / NON**.....

2 - Présentation :

Application spécifique « **MERCATOS™** » sous forme de « boutique virtuelle »

L'application sera personnalisée avec les couleurs et les logotypes définis par le client.

Une interface avec des pages d'accueil HTML permettra d'effectuer les présentations complémentaires. Ces pages de présentations sont fournies par le client **OUI / NON**.....

Le client met à disposition de NTIC les codes nécessaires à la copie des fichiers sur le serveur dédié à l'exploitation de « **MERCATOS™** », (Codes FTP), si l'hébergeur n'est pas NTIC.

Codes : hôte

.....(domaine).....

.....

Identifiant : Mot de passe :

.....

3 - Etats :

L'édition « papier » sera retenue sous forme éditée en présentation par format Adobe Acrobat.

Cette option est implantable sur devis et non appliquée dans le cas présent.

4 - Structure et développement

Temps engagé par NTIC pour le développement de l'application / Mise à disposition de la boutique « **MERCATOS™** » au format du client :

Reprise et ajustements des modèles / Personnalisation	4 jours
Scripts et analyse	2 jours
Base de données des produits et adaptations	2 jours
Création de la structure dynamique du menu	1 jour
Gestion multi comptes sécurisés / restrictif + droits	1 jour
Graphisme et mise en place maquette	1 jour
Affichage / agencement	1 jour
Tests clients et modifications spécifiques	3 jours
Investissement par NTIC	15 jours / homme
Développements spécifiques sur demande client (**)jours / homme
TOTALjours / homme

REMARQUE : ()** Ces coûts restent dus par le client, suite aux demandes spécifiques – Devis par NTIC- La durée du contrat tiendra compte du remboursement de ces montants incompressibles, à savoir :

4-1 : Nombre de jours à 475 € HT/jour, soit € HT – Contrat basé sur 2 ans

5 - PROPOSITION COMMERCIALE

5-A - Proposition commerciale N°1 (Acquisition) :

5-A-1 – Cahier des charges

350,00 € HT

5-A-2 - Hébergement du site :

.....€ HT

5-A-3 - Développement client / Mise en place du certificat bancaire

1.640,00 € HT

5-A-4 - Mise en place et demandes spécifiques sur la première mise en ligne ()**

.....€ HT



Mode de règlement :

Acompte sur base (5-A-1 à 5-A-3) – 30% HT à la commande,

A suivre : 40% sur maquette livrée et installée, acceptée par le client

Solde à la mise en ligne comprenant éventuellement l'ajustement stipulé au point (5-A-4)

5-B - Proposition Commerciale N°2 (Location) :

5-B-1 – Cahier des charges	350,00 € HT
5-B-2 - Hébergement du site :€ HT
5-B-3 - Développement client / Mise en place du certificat bancaire	150,00 € HT
5-B-4 - Mise en place et demandes spécifiques sur la première mise en ligne (**) HT€
5-B-5 - Le taux de commissionnement sur le CA mensuel total de la boutique est de : Option 1 →sur base HT pour tout CA supérieur à € HT / mois	
5-B-6 - Le taux de commissionnement sur le CA mensuel total de la boutique est de : Option 2 → 5% sur base HT pour tout CA supérieur à 3.500 € HT / mois	
5-B-7 - Le taux de commissionnement sur le CA mensuel total de la boutique est de : Option 3 → 10% sur base HT pour tout CA inférieur à 3.500 € HT / mois	

La rémunération de NTIC est basée sur le chiffre d'affaires HT réalisé par la boutique Internet. Ce chiffre est exprimé par des emails de commandes confirmées, conservés chez NTIC, relatant le détail des commandes et les paiements enregistrés. Une copie est adressée en temps réel sur la boîte mail principale du client à savoir :

Mail N° 1 :@.....

Mail N° 2 :@.....

Un relevé est établi mensuellement par NTIC et la facture est immédiatement émise après acceptation mutuelle du CA retenu comme base de calcul.

Le règlement effectué par le client est à réception de facture provenant d'NTIC.

(Au plus tard le 10 de chaque mois).

Dans cette formule « locative », la boutique est mise à disposition du client avec une licence d'exploitation suivant les clauses juridiques ci-dessous.

Les coûts initiaux de développement sont supportés par NTIC dans le cadre du cahier des charges qui est fixé et validé par le client.

Les développements spécifiques effectués pour le compte du client sont évalués suivant la « **REMARQUE** » à l'**alinéa « 4 »** et sont facturés suivant les conditions portées à l'**alinéa « 7.8 »** des présentes.

La base d'exploitation du logiciel est portée au :(date)

Toute demande de modifications ou développement supplémentaire postérieur à la date déclarée ci-dessus, fera l'objet d'un devis présenté au client pour acceptation et facturable suivant les conditions commerciale exposées dans l'**alinéa** ci-dessous (mode de règlement)

Mode de règlement :

Acompte : Le montant de l'alinéa 5-B-1 est exigible à la signature des présentes.,

A la mise en route : Exigibilité des alinéas 5-B-2 à 5-B-4

Facturation des commissions le 1^{er} de chaque mois – Exigibilité au 10 de chaque mois maxima.

6 - Services complémentaires :

6-C - Référencement français et international :

6-C-1 – Mise en place du profil	400,00 € HT
6-C-2 – Entretien mensuel	80,00 € HT
6-C-3 – Liens croisés et référencement direct par Webmaster – modification du site incluse (par lien généré officiellement) – Facturation au résultat	60,00 € HT /unité

Ces services pourront être délivrés par notre compagnie ou tout autre compagnie de votre choix, (votre gestionnaire de site, société spécialisée, etc.).



Le référencement global de la « boutique internet » du client peut faire l'objet d'une négociation spécifique et le client peut alors éviter la facturation mensuelle complémentaire, par une formule de pourcentage sur résultats, (commissions complémentaires).

Le taux de commissionnement pour « référencement » est basé sur le CA mensuel total de la boutique et vient en complément du pourcentage déjà porté à l'alinéa « 5-B-5 » soit 1,5% sur base HT, ou l'alinéa « 5-B-6 » soit Montant complémentaire retenu :% sur base HT.

7 - Clauses juridiques :

Les présentes sont fermes et irrévocables et tiennent lieu de contrat commercial définitif.

7.1 - *Le client accepte par les présentes que toute modification fondamentale de l'objet commercial déclaré, (vente de cafés et produits dérivés) sera signalée à NTIC, qui se réserve le droit de refuser la modification si l'éthique et la nature des produits nouvellement introduits constituent une atteinte à la représentativité de l'entreprise NTIC. Cette décision sera explicitée et signifiée par courrier R/AR au client, qui devra remédier immédiatement à cet état de fait.*

7.2 - *En cas de refus de modification par le client, NTIC se réserve le droit d'interrompre le service sans autre forme de préavis sans que le client puisse prétendre à quelque forme de dédommagement que cela soit, et reste redevable des débits en cours ainsi que de la clause « **REMARQUE** » à l'alinéa « 4 » des présentes.*

7.2.1 *Dans le cadre de la proposition commerciale N°2, tout retard de paiement constaté, (par courrier R/AR de la société NTIC au client), peut entraîner la rupture du présent contrat et la fermeture immédiate de l'exploitation du logiciel « **MERCATOS™** » sans préavis, et sans que le client puisse prétendre à quelque dédommagement que cela soit.*

7.2.2 *Le client restera cependant redevable des sommes dues et du montant des modifications spécifiques opérées sur sa demande et portées en « **REMARQUE** » à l'alinéa « 4 » des présentes, diminué de la valeur des commissions déjà encaissées, si la durée, le type de contrat choisi et/ou les pourcentages sur le chiffre d'affaires n'ont pas permis d'éteindre ce montant.*

7.3 - *NTIC rappelle qu'elle ne saurait être tenue responsable de dysfonctionnement intervenant dans la fourniture du service d'hébergement qui a été choisi par le client. Toute intervention extérieure sur les modules sources et la structure du site est sous la responsabilité exclusive du client.*

Les codes FTP remis par le client à NTIC pour l'exploitation et les modifications éventuelles du « code source » restent la propriété du client. La modification de ces codes par le client sans en avertir NTIC ne permettrait plus à NTIC d'assurer le suivi technique, et par conséquent, NTIC ne pourrait être tenu pour responsable des dysfonctionnements ou retards dans les mises à jours éventuelles.

7.4 - *Le « code source » de l'application « boutique virtuelle et catalogue **MERCATOS™** » reste la propriété intellectuelle de « NTIC » tant que le client n'a pas manifesté son intérêt pour en acquérir la propriété totale exclusive. L'évaluation du montant total d'acquisition des droits et propriétés intellectuelle est porté à **25.000 euros HT**, (Vingt cinq mille euros HT) et ferait l'objet d'un contrat de cession enregistré à l'APP et à L'INPI.*

7.5 - *NTIC rappelle au client que toute copie illicite de ce « code source » de « **MERCATOS™** » pour toute forme d'exploitation détournée du cadre exclusif de ce contrat entraînerait la rupture immédiate du dit contrat et des suites de droits concernant la violation de la propriété intellectuelle assorti d'une demande de dommages et intérêts égale à la valeur estimée à l'alinéa « 7.4 » des présentes*

7.6 - *NTIC déclare céder les droits d'utilisation de l'application globale aux conditions exprimées au travers de la proposition commerciale N°2, contenant :*

- La structure de base apportée par NTIC
- Le développement spécifique porté aux présentes à l'alinéa « 4-1 »
- Un mode de rémunération sous système acquisition ou location forfaitisée sur CA

pour une durée minimale de 2 ans, (deux ans), tacitement reconductible, à dater de la signature des présentes par les deux parties.

Dans le cadre de la proposition commerciale N°1, la licence d'utilisation du logiciel «MERCATOS™**» est permanente, sans que NTIC puisse prétendre à une quelconque redevance complémentaire. Cependant, la propriété intellectuelle du « code source » reste acquise à NTIC qui pourra en disposer comme bon lui semble, sans toutefois exploiter le modèle spécifique développé pour le compte du client**



7.7 - La durée minimale de ce contrat est de **2 ANS** à compter de la signature des présentes, et la date d'entrée en vigueur de l'exploitation de la boutique « » (Nom du domaine), est portée au :(date)

7.8 - Le client accepte implicitement par la signature des présentes que le montant des modifications spécifiques opérées sur sa demande est de (chiffre) **€ HT**, (lettre) euros HT, et se trouve applicable pour la formule commerciale N°2 des présentes. (non applicable dans le cadre de l'acquisition totale du logiciel « **MERCATOS™** » suivant proposition commerciale N°1 des présentes).

7.8.1 - Ce montant représente le plancher minimal de facturation par NTIC au client en cas de sortie anticipée avant l'extinction de la durée minimale des présentes porté à **2ANS**.

L'extinction de ce débit pourra être signifié par NTIC en cours de contrat, si le montant global des commissions représentées par% **HT du C.A.**.....sont égales ou supérieures. Dans ce cas le client serait alors dégagé de toute obligation de durée minimale.

7.8.2 – Au terme des **2 ANS**, NTIC adresse au client un relevé des montants de commissions perçus pendant la durée du contrat :

- Le montant des commissions perçues **est inférieur** à la somme portée à l'alinéa « **7.8** » – NTIC émet une facture au client du montant de la différence entre cette somme et le montant des commissions perçues.

- Le montant des commissions perçues **est supérieur** à la somme portée à l'alinéa « **7.8** » -

Le client retrouve son droit de sortie du présent contrat sans que NTIC puisse prétendre à toute forme de dédommagement que cela soit.

Cependant, NTIC reste propriétaire de ses développements, et le client s'engage à ne plus exploiter le « code source » du logiciel « **MERCATOS™** »

Tout litige pouvant naître dans l'exécution des présentes sera porté devant le Tribunal de Commerce de Nanterre

Fait pour valoir ce que de droit, en deux exemplaires signés, tamponnés et paraphés sur toutes les pages.

Le présent contrat est constitué de six pages numérotées de 1 à 6.

Formule commerciale retenue par le client :

(Rayer la (ou les) mentions Inutiles)

Veillez reporter en toutes lettres « formule N°1 » ou bien « formule N°2 »

Suivi éventuellement de la formule « option » que vous souhaitez

« référencement au réel » ou bien « référencement sur CA »

A - Formule N° 1 (au réel)

B - Formule N°2 (.....% HT du CA)

C – Forfait Référencement (option) :

Au réel ou.....% supplémentaires sur CA

(Signature précédée de « bon pour accord »)

(Cachet commercial de l'entreprise)

Fresnes, le
Monsieur Olivier GRANON
SEEG SARL.

..... le :
M. /Mme :
Société :